



N° d'épreuve FFM — 709
 Moto-Club — La Motte Servolex
 N° d'affiliation — C.0476
 Date — 29 Septembre 2019
 Lieu — MEVRY 73420
 Organisateur technique — Patrick FERRAY
 E-mail — familleferray6@hotmail.fr
 Téléphone — 06 15 66 25 86

10 JUL 2019

MOTOCROSS
 MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course — DUVERT Phillippe Licence : 214674
 Président du Jury ou Arbitre* — Jorian HUGUES Licence : 222814
 Membre du Jury — MARTIN Thierry Licence : 150839
 Membre du Jury — WERNEY Marie Claude Licence : 023818
 Commissaire technique responsable — GIROUD Carole Licence : 196135
 Responsable du chronométrage — DUVERT Sylvain Licence : 244014

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Open: 125, Mx1, Mx2 (QUAD)	13	13 +	125/250/450	
Moto Anciennes	13	13 +	125 & 700	
Vétérans	13	13 +	125 250 500	

Engagement :
 Site Internet --- Engage Sport FFM
 Contact -----
 Téléphone ----- E-mail---

Chronométrage :
 Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 200
 Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical DUPUY Bernard

Nombre de secouristes 10

Hôpital le plus proche Aix les Bains

Nombre d'ambulance(s) 1

Temps de trajet (en min) 12 mn r

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site Circuit de Fournet

Adresse lieu dit Fournet MÉRÉY 73420

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1680 m

Largeur minimum de la piste 6 m

Largeur de la grille 40 m

Longueur de la ligne droite de départ 80 m

Nombre d'OCP* 13

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : 30

En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : 20 Juin 2019

Visa de la Ligue

Date : 25 JUIL. 2019

Visa de la FFM

Date : 28/8/19

Numéro : 19/0845

MOTO CLUB
 La Motta Servolex
 Siège Social : 405 Rue de Villeneuve
 73230 SAINT-ALBAN LEYSSE

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL : 04 75 55 22 50

Heure	Catégorie		Durée
7.45		Mise en place Services de Sécurité et Officiels	
8.00	Veterans	1er essai - LIBRE	12 mn
8.15	MX1/MX2 - 1è série	1er essai - LIBRE	12 mn
8.30	MX1/MX2 - 2è série	1er essai - LIBRE	12 mn
8.45	125 cm3	1er essai - LIBRE	12 mn
9.00	Motos Anciennes	1er essai - LIBRE	12 mn
9.15	Quads	1er essai - LIBRE	12 mn
9.30	Veterans	2ème essai - CHRONO	15 mn
9.50	MX1/MX2 - 1è série	2ème essai - CHRONO	15 mn
10.10	MX1/MX2 - 2è série	2ème essai - CHRONO	15 mn
10.30	125 cm3	2ème essai - CHRONO	15 mn
10.50	Motos Anciennes	2ème essai - CHRONO	15 mn
11.10	Quads	2ème essai - CHRONO	15 mn
11.30	Veterans	1ère MANCHE	20 mn + 1 T
12.00		RE P A S	
13.30	MX1/MX2 Qualifiés	1ère MANCHE	20 mn + 1 T
14.00	125 cm3 - MX1/MX2 non qualifiés	1ère MANCHE	20 mn + 1 T
14.30	Motos Anciennes	1ère MANCHE	20 mn + 1 T
15.00	Quads	1ère MANCHE	20 mn + 2 T
15.35		ENTR'ACTE	20 mn
15.55	Veterans	2ème MANCHE	20 mn + 1 T
16.25	MX1/MX2 Qualifiés	2ème MANCHE	20 mn + 1 T
16.55	125 cm3 - MX1/MX2 non qualifiés	2ème MANCHE	20 mn + 1 T
17.25	Motos Anciennes	2ème MANCHE	20 mn + 1 T
17.55	Quads	2ème MANCHE	20 mn + 2 T
		REMISE DES PRIX à 18 H 45	

NOTE IMPORTANTE pour tous les pilotes :

Bien utiliser les sacs poubelles qui vous sont remis au pointage

Chaque pilote est prié de repartir avec ses déchets, afin de faciliter le nettoyage du site

Merci de votre collaboration.

En raison d'un planning très chargé, nous vous demandons de respecter ces horaires, de vous présenter en Pré-Parc 10 minutes avant le départ de votre série. Nous ne pourrions accepter aucun retard, pour quelque motif que ce soit.

Les essais de moto sont interdits sur les chemins. L'utilisation d'une mini-moto et tout engin à moteur est interdite dans l'enceinte du circuit et du parc coureur : sanction immédiate et exclusion de la course. Laissez votre emplacement propre.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION